

Le pape veut créer une commission sur le diaconat féminin

Par [Claire Lesegretain](#), le May 12, 2016 17:14

S'adressant jeudi 12 mai à plusieurs centaines de supérieures majeures du monde entier, le pape François a répondu par l'affirmative à l'une d'entre elles qui lui demandait s'il ne serait pas temps de créer une commission pour étudier la possibilité pour des femmes d'accéder au diaconat.

Ce n'est qu'après un temps de réflexion, que le pape répond, jeudi 12 mai, à l'une des supérieures majeures qui l'interroge sur l'accès des femmes au diaconat permanent : « Constituer une commission officielle pour étudier la question ? Je crois, oui. Il serait bon pour l'Église de clarifier ce point. (...) Je ferai en sorte qu'on fasse quelque chose comme ça. (...) Il me semble utile qu'une commission étudie la question. »

Ce n'est pas la première fois qu'un pape est invité à répondre à cette question. [En 2006, le pape Benoît XVI évoquait « un service ministériel confié aux femmes ».](#)

Plus récemment, pendant le Synode sur la famille, à Rome, en octobre 2015, Mgr Paul-André Durocher, archevêque de Gatineau (Québec) et président sortant de la Conférence des évêques du Canada, [avait déjà proposé que des femmes puissent accéder à un ministère diaconal](#). Entre autres « pistes d'action », il a proposé la mise en place d'un « processus qui pourrait éventuellement ouvrir aux femmes l'accès au diaconat permanent, qui, comme le dit la tradition, est orienté non pas en vue du sacerdoce mais en vue du ministère », du service (Lumen Gentium, n° 29).

Pour une « diaconie spécifique pour les femmes »

D'autres hauts responsables catholiques ont également suggéré cette idée. En 1999, Mgr Karl Lehmann, qui présidait la Conférence des évêques d'Allemagne, avait préfacé la thèse d'une théologienne laïque, Dorothee Reininger, sur l'accès des femmes au diaconat, laissant penser qu'il y était favorable.

En 2013, dans son discours de clôture du synode diocésain, Mgr Robert Zollitsch, à son tour président de la Conférence des évêques d'Allemagne, [avait plaidé pour « une diaconie spécifique pour les femmes ».](#)

De fait, les Pères du concile Vatican II, en restaurant le diaconat permanent pur les hommes, avaient relancé la réflexion théologique pour les femmes. Une réflexion qui s'appuie sur le fait que des femmes diakonos sont mentionnées dans le Nouveau Testament et dans l'Église primitive, à l'époque où, le baptême se pratiquant par immersion totale, seules des femmes pouvaient présider aux baptêmes de femmes.

Les trois rôles du diacre

Depuis le Concile, le diaconat permanent pour les hommes correspond essentiellement à trois rôles : aider les prêtres sur le plan pastoral ; assurer l'évangélisation et le service « aux périphéries » (pour les diacres en milieu professionnel) ; être l'agent de l'évêque, pour un service ou une mission ponctuels.

Dans certains diocèses, le statut des diacres permanents est encore fluctuant. La question est donc de savoir si, en permettant à des femmes d'accéder à ce ministère diaconal, on va aider à clarifier, ou au contraire compliquer la place des diacres permanents.

En effet l'éventualité d'une restauration de femmes diacres (ou diaconesses) bute sur la question de l'ordination – avec la possibilité de célébrer certains sacrements. Dans l'Église catholique, les diacres sont autorisés à prêcher à l'ambon, à présider des funérailles (comme tous laïcs formés) et à célébrer les sacrements du baptême et du mariage. En revanche, ils ne peuvent pas célébrer l'Eucharistie, ni le sacrement de réconciliation.

Ordination ou bénédiction

D'où des débats, assez techniques, pour savoir si, dans l'Église primitive, les diaconesses recevaient une ordination ou une bénédiction. Certains théologiens considèrent qu'il s'agissait vraiment d'une entrée dans le sacrement de l'ordre, puisqu'il y avait, selon eux, bénédiction avec imposition des mains, comme pour les diacres masculins. Pour d'autres, il s'agissait plutôt d'une investiture.